

La pauvreté en Ile de France : des disparités territoriales toujours marquées

N°6-Octobre 2012

BULLETIN D'INFORMATION DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

Fin 2010, plus d'1,5 million de personnes vivent dans un foyer allocataire à bas revenus, soit 15% de la population francilienne de moins de 65 ans. Cette situation économique est très différente d'un département francilien à l'autre : en Seine-Saint-Denis le taux de personnes à bas revenus est près de trois fois plus élevé qu'en Essonne. Dans ces foyers exposés à la pauvreté et la précarité, plus de 680 000 enfants de moins de 25 ans y vivent, soit un enfant francilien sur cinq.

La pauvreté reste un phénomène complexe, multidimensionnel souvent difficile à appréhender. Elle peut revêtir différents aspects. Généralement, on distingue quatre formes de pauvreté. La plus courante est la pauvreté monétaire qui se mesure à partir des ressources des ménages et permet des comparaisons entre les ménages et les territoires. Les trois autres formes sont la pauvreté en condition de vie qui repose sur le bien être matériel des ménages (confort du logement, endettement, privations...), la pauvreté subjective à travers le témoignage de personnes qui se considèrent comme pauvres, et la pauvreté administrative estimée à partir des minima sociaux. Dans cette étude, il est question de la pauvreté monétaire relative : une personne est considérée comme pauvre ou à bas revenus lorsque ses revenus sont inférieurs à 60 % du revenu médian par unité de consommation. Le champ de la population allocataire de référence comprend les allocataires de moins de 65 ans, non agriculteurs, et une partie des étudiants (cf. encadré 1).

taires de moins de 65 ans, non agriculteurs, et une partie des étudiants (cf. encadré 1).

■ Les enfants sont les plus touchés par la pauvreté

Au 31 décembre 2010, les Caf d'Ile-de-France estimaient que 627 907 foyers allocataires vivaient sous le seuil de bas revenus, soit avec moins de 956 euros par unité de consommation par mois. Ils représentent 4 foyers allocataires franciliens sur 10. Si on considère l'ensemble des personnes vivant dans ces foyers (conjoint, enfants ou autres personnes à charge), ce sont 1 512 780 personnes qui sont touchées par la pauvreté en Ile-de-France, soit près de 15 % de la population francilienne de moins de 65 ans (1) (cf. figure 1). Au-delà de cette moyenne régionale, certains départements et, à un niveau géographique plus fin, certaines communes enregistrent des taux

Figure 1 : Population à bas revenus selon le département

	Population des foyers allocataires à bas revenus	En % de la population du territoire	Enfants de 0 à 24 ans vivant dans un foyer allocataire à bas revenus	En % de la population des 0-24 ans du territoire
Paris	260 849	13,7	94 038	20,6
Hauts-de-Seine	154 827	11,5	65 757	15,6
Seine-Saint-Denis	354 035	26,3	169 639	35,4
Val-de-Marne	180 404	15,8	81 623	22,0
Seine-et-Marne	144 898	16,4	70 594	17,3
Yvelines	115 955	12,6	53 197	12,5
Essonne	132 073	9,5	63 964	17,5
Val-d'Oise	169 739	12,5	83 329	22,3
Ile-de-France	1 512 780	14,8	682 141	20,7

Source : Caf Ile-de-France, décembre 2010 ; Insee, Recensement de la population 2008 (hormis les 65 ans et plus, les agriculteurs et les enfants dont les parents ont 65 ans et plus ou sont agriculteurs).

Lecture : En décembre 2010, 260 849 personnes vivent dans un foyer à bas revenus à Paris, soit 13,7 % de la population vivant dans la capitale. Parmi ces personnes à bas revenus, 94 038 sont des enfants de moins de 25 ans, soit 20,6 % de l'ensemble des enfants parisiens âgés de moins de 25 ans.

(1) En 2009, le taux de pauvreté calculé par l'Insee était de 12,5 % en Ile-de-France.

de bas revenus bien plus élevés. En Seine-Saint-Denis, ce taux atteint 26,3 % en décembre 2010, soit 11 points de plus que la moyenne régionale. A l'inverse, dans les Hauts-de-Seine et en grande couronne, hormis en Seine-et-Marne, le taux de bas revenus varie entre 9,5 % et 12,6 %. A Paris et dans le Val-de-Marne, les taux avoisinent la moyenne régionale.

Parmi la population francilienne des foyers à bas revenus, 682 000 sont des enfants de moins de 25 ans, un sur quatre réside en Seine-Saint-Denis. Les enfants sont plus souvent confrontés à la pauvreté que les adultes quel que soit le département : un enfant francilien de moins de 25 ans sur cinq se retrouve dans cette situation. Plus du tiers des enfants de Seine-Saint-Denis (35,4 %) sont pauvres, une proportion deux fois plus forte qu'en Seine-et-Marne, dans l'Essonne ou les Hauts-de-Seine et près du triple de celle des Yvelines.

tion à bas revenus supérieure à 25 %) très localisées, notamment à Grigny et Corbeil-Essonnes dans l'Essonne, à Trappes, Mantes-La-Jolie et Les Mureaux dans les Yvelines, à Montereau-Fault-Yonne, Armentières-en-Brie, Nemours, La Ferté-Gaucher et Meaux en Seine-et-Marne, Villeneuve-Saint-Georges dans le Val-de-Marne et Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel, Sarcelles et Goussainville dans le Val-d'Oise.

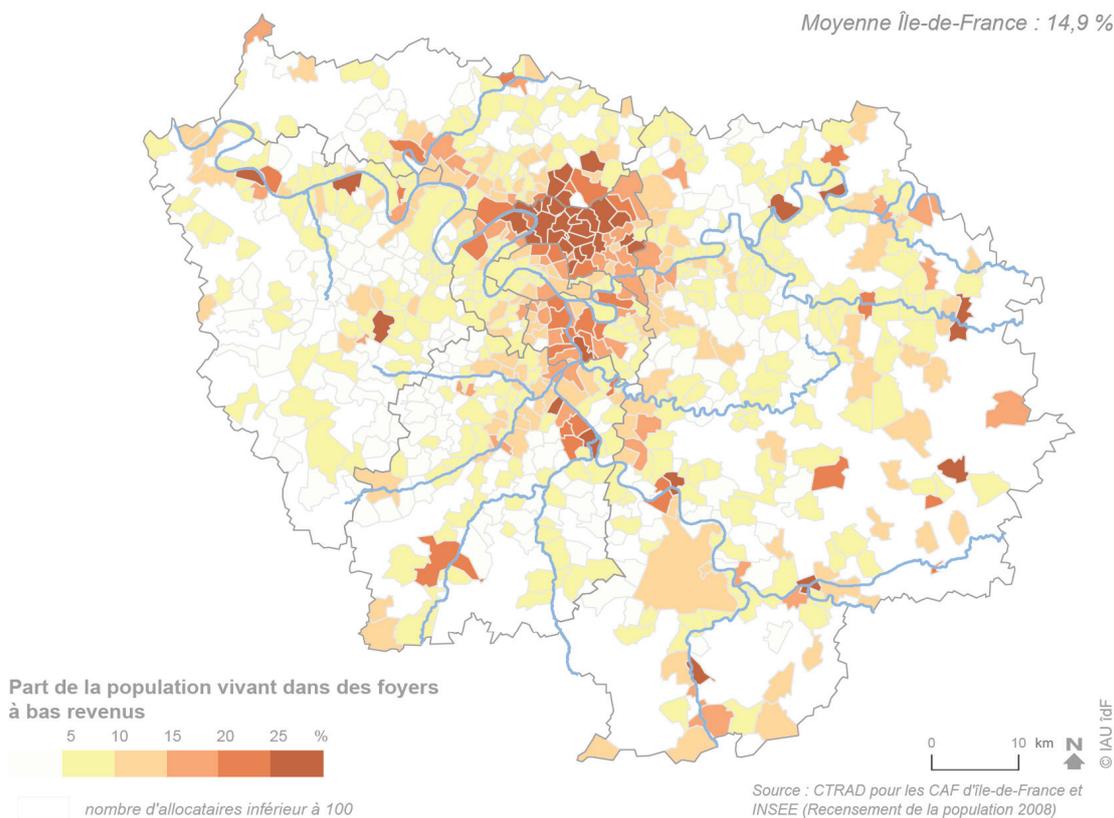
■ Un foyer francilien à bas revenus sur deux est une famille où vivent des enfants de moins de 25 ans

Parmi les 627 907 foyers allocataires à bas revenus, 42 % sont des personnes seules -six sur dix sont des hommes-, 6 % des couples sans enfants et un peu plus de la moitié, des familles avec enfants. Les familles monoparentales consti-

Carte 1

La population résidant dans les foyers à bas revenus

Moyenne Île-de-France : 14,9 %



A l'échelon communal, la pauvreté est très accentuée dans la plupart des communes de Seine-Saint-Denis (cf. carte 1). Dans près des 2/3 de ces communes, situées principalement à l'ouest du département, plus du quart de la population est pauvre. Cette proportion dépasse 30 % dans une commune sur quatre.

Dans les autres départements, apparaissent des poches de grande pauvreté (part de la popula-

tion de la population résidant dans les foyers à bas revenus) très localisées, notamment à Grigny et Corbeil-Essonnes dans l'Essonne, à Trappes, Mantes-La-Jolie et Les Mureaux dans les Yvelines, à Montereau-Fault-Yonne, Armentières-en-Brie, Nemours, La Ferté-Gaucher et Meaux en Seine-et-Marne, Villeneuve-Saint-Georges dans le Val-de-Marne et Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel, Sarcelles et Goussainville dans le Val-d'Oise.

tuent la moitié des familles avec enfants à bas revenus (cf. figure 2). La part des couples avec enfants se trouvant en situation de pauvreté est relativement faible par rapport à leur poids dans l'ensemble des foyers allocataires: un quart est en situation de pauvreté alors qu'ils représentent près de six allocataires sur dix. A l'inverse, les familles monoparentales quelle que soit leur taille, et les personnes seules sont surreprésentées parmi les foyers allocataires pauvres.

Figure 2 : Répartition des foyers allocataires et de ceux à bas revenus selon la structure familiale

Type de ménage	Foyers allocataires *	En %	Foyers allocataires à bas revenus	En %
Personnes seules	418 319	26,5	263 098	41,9
Hommes	236 289	15,0		25,4
Femmes	182 030	11,5	103 827	16,5
Couples sans enfants	63 465	4,0	36 832	5,9
Couples avec enfants	921 428	58,3	162 499	25,9
1 enfant	186 027	11,8	44 165	7,0
2 enfants	466 432	29,5	55 005	8,8
3 enfants	198 918	12,6	38 038	6,1
4 enfants	70 051	4,4	25 291	4,0
Familles monoparentales	329 379	20,8	165 478	26,4
1 enfant	163 750	10,4	80 213	12,8
2 enfants	113 448	7,2	53 437	8,5
3 enfants	38 008	2,4	21 297	3,4
4 enfants	14 173	0,9	10 531	1,7
Ensemble	1 580 186	100,0	627 907	100,0

Source : Caf Ile-de-France décembre 2010. * Foyers allocataires : il s'agit des foyers allocataires de référence hors allocataires ou son conjoint âgé de 65 ans et plus, hors agriculteurs, et allocataires étudiants percevant uniquement une aide au logement.

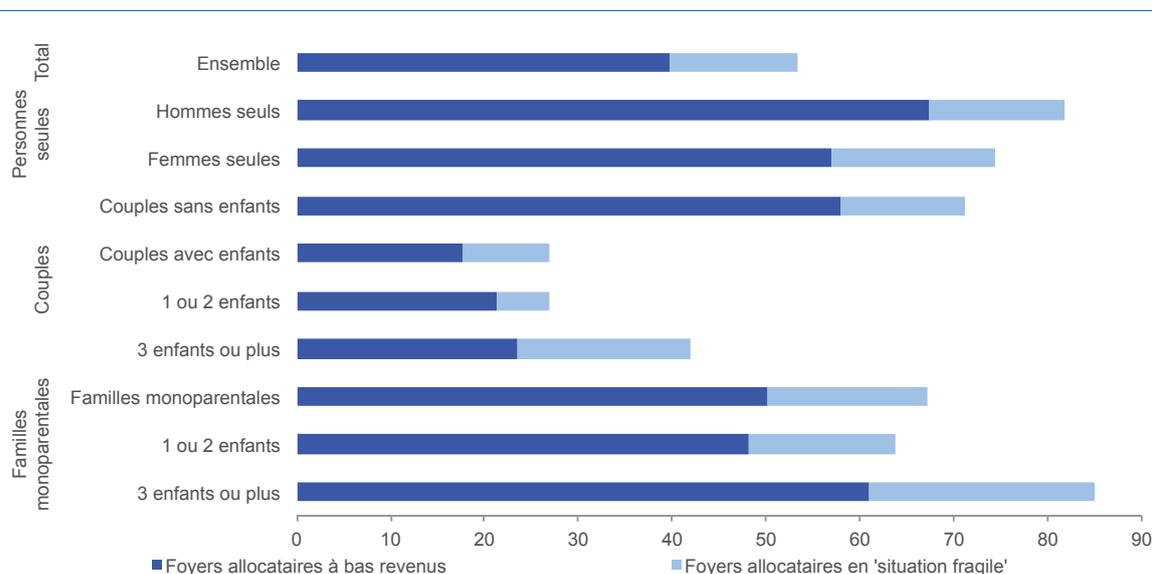
Lecture : En décembre 2010, 159 271 allocataires à bas revenus sont des hommes vivant seuls, soit 25,4 % de l'ensemble des allocataires à bas revenus.

■ Les familles monoparentales et très nombreuses plus souvent en situation 'fragile'

Les prestations sociales qu'elles soient de type familial (allocations familiales) ou social (minima sociaux, aides au logement) jouent un rôle 'redistributif' important et contribuent à réduire les inégalités de revenu dans la population. Ces prestations permettent aux foyers allocataires proches du seuil de bas revenus d'échapper à la pauvreté. Ces foyers, dont les ressources seraient inférieures au seuil de bas revenus sans les aides versées par les Caisses d'allocations familiales, sont dits en situation fragile.

Ils représentent 14 % de l'ensemble des foyers allocataires. Ainsi, sans les prestations ce sont 214 617 foyers allocataires supplémentaires qui passeraient sous le seuil des bas revenus. Les femmes seules, les familles monoparentales et les familles nombreuses (ayant au moins trois enfants) se retrouvent plus fréquemment dans cette situation : 17 % des femmes vivant seules, 18 % des couples ayant au moins trois enfants et 17 % des familles monoparentales (24 % lorsqu'elles sont nombreuses) sont dites fragiles. Les deux-tiers des familles monoparentales allocataires se retrouvent ainsi être pauvres ou en situation fragile (cf. figure 3).

Figure 3 : Part des allocataires à bas revenus et en situation dite 'fragile' selon la configuration familiale



Source : Caf Ile-de-France, décembre 2010.

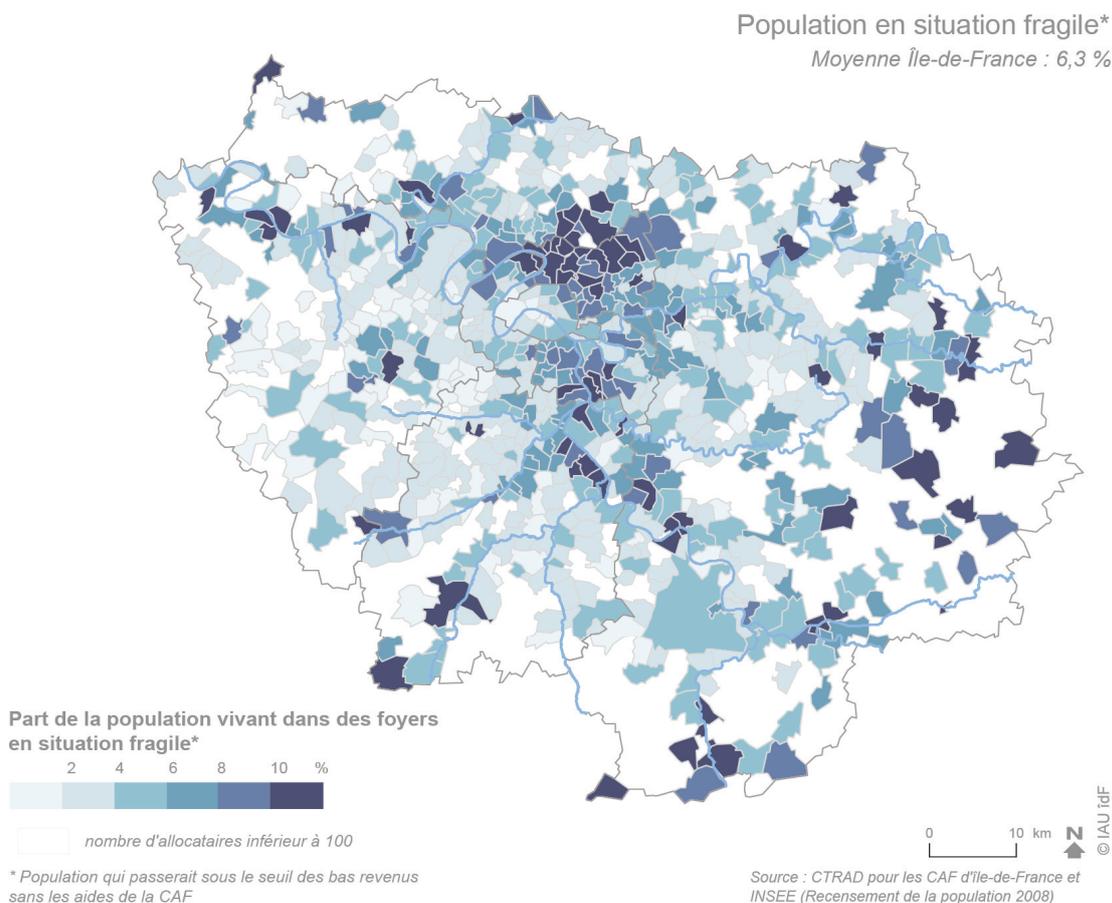
Lecture : Parmi les couples allocataires de la population de référence ayant 1 ou 2 enfants, 6 % sont dans une situation dite 'fragile' en Ile-de-France. NB : En raison du versement de prestations familiales ou sociales, les Caf couvrent bien d'une part, les familles avec enfants, hormis celles n'en ayant qu'un et d'autre part, les personnes en situation précaire ou bénéficiant d'une allocation logement.

Au niveau régional, la part de la population francilienne de moins de 65 ans en situation fragile s'élève à 6,3 %. Mais cette moyenne régionale cache de fortes disparités territoriales très proches de celles observées sur la carte de la population à bas revenus (cf. carte 2). De manière générale, les communes enregistrant des taux élevés de personnes fragiles (>10 %) correspondent à celles ayant une proportion déjà importante de personnes à bas revenus. Ce qui accentue d'autant plus la précarité de ces territoires où vivent des populations se situant aux franges du seuil de bas revenus pouvant basculer à tout

■ La moitié des allocataires à bas revenus bénéficient du RSA

Les deux minima sociaux -RSA et AAH- (cf. encadré 2) assurent un revenu minimum aux personnes en situation de précarité suite à des difficultés d'accès à l'emploi ou à des problèmes de santé. Quant aux aides au logement, elles permettent de réduire les dépenses en logement des familles modestes. Ces prestations sociales sont soumises à condition de ressources et dépendent aussi de l'âge, de l'état de santé ou de l'activité des personnes.

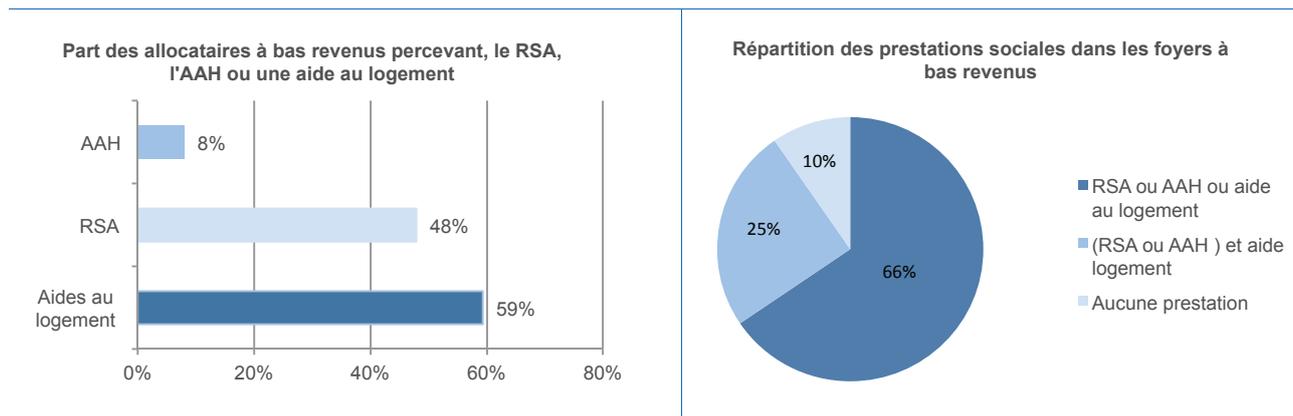
Carte 2



moment dans la pauvreté. Néanmoins, la population fragile a tendance à se diffuser au-delà de ces territoires fortement exposés à la pauvreté. Dans les communes situées au nord de Paris, notamment dans le département de la Seine-Saint-Denis et les communes limitrophes du Val-d'Oise (Villiers-le-Bel, Sarcelles, Garges-lès-Gonesse) et des Hauts-de-Seine (Gennevilliers), la proportion de personnes à bas revenus et en situation fragile dépasse les 40 % ; elle atteint 55 % à Clichy-sous-Bois.

En 2010, en Ile-de-France, près d'un allocataire à bas revenus sur deux bénéficie du Revenu de Solidarité Active (RSA), 8 % de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) et 59 % des aides au logement. Les 2/3 perçoivent une de ces trois allocations et un quart cumule le RSA ou l'AAH avec une aide au logement (cf. figure 4). Mais en dépit de la faiblesse de leurs ressources, un allocataire à bas revenus sur dix ne touche pas d'aide de la Caf sous forme de minimum social, d'aide au logement ou de prestation familiale.

Figure 4 : Foyers allocataires à bas revenus percevant un minimum social ou/et des aides au logement



Source : Caf Ile-de-France, décembre 2010.

Lecture : En Ile-de-France, 8 % des allocataires à bas revenus bénéficient de l'AAH. Parmi les allocataires à bas revenus, 10 % ne perçoivent aucune prestation sociale, 66 % touchent soit le RSA, soit l'AAH, soit une aide au logement et 25 % bénéficient de 2 aides (RSA et aide au logement ou AAH et aide au logement).

Au niveau de la France métropolitaine, près d'une personne sur 2 éligible au RSA ne faisait pas valoir ses droits fin 2010. Parmi les personnes éligibles, ce sont plutôt les personnes vivant en couple sans enfants, les diplômés (niveau bac et plus), les personnes de plus de 50 ans ou celles qui ont des difficultés financières passagères, qui ne font pas reconnaître leurs droits.

■ Les prestations constituent plus des trois quarts des ressources de près d'un francilien sur deux en situation de pauvreté.

Les prestations sociales et familiales représentent une part très importante des ressources des foyers allocataires pauvres franciliens (cf. figure 5). Pour près de la moitié d'entre eux, elles constituent plus des trois-quarts du revenu. La nature de ces prestations et son importance dans le revenu varient selon le type de familles : 73 % des hommes vivant seuls sont très dépendants des prestations (elles constituent au moins 75 % de leurs revenus) mais seulement 24 % des couples avec enfants.

■ L'inactivité pèse sur les revenus des ménages pauvres

Les foyers allocataires pauvres sont plus souvent inactifs que les autres. Cette inactivité peut traduire des problèmes d'insertion professionnelle ou le retrait du marché du travail suite à un chômage de longue durée. La faiblesse des revenus peut aussi renvoyer à la précarité d'emplois faiblement rémunérés.

Comparés aux autres foyers allocataires, les foyers à bas revenus sont nettement moins souvent composés de deux actifs ayant un emploi : 15 % des couples sont bi-actifs parmi les foyers pauvres, contre 67 % des couples dont les ressources dépassent le seuil de bas revenus (cf. figure 6).

A l'opposé, les couples pauvres sont plus souvent composés de deux inactifs (22 % contre 2 %) ou d'un seul actif (43 % contre 25 %).

L'inactivité est aussi plus fréquente chez les allo-

Figure 5 : Part des foyers allocataires à bas revenus dont les prestations constituent plus de 75 % du revenu selon la situation familiale

Type de ménage	Foyers à bas revenus dont les prestations constituent plus de 75 % du revenu	Foyers à bas revenus	En %
Femmes seules	59 974	103 827	57,8
Hommes seuls	116 604	159 271	73,2
Couples sans enfants	13 434	36 832	36,5
Couples avec enfant(s)	39 118	162 499	24,1
Familles monoparentales	66 933	165 478	40,4
Ensemble	296 063	627 907	47,2

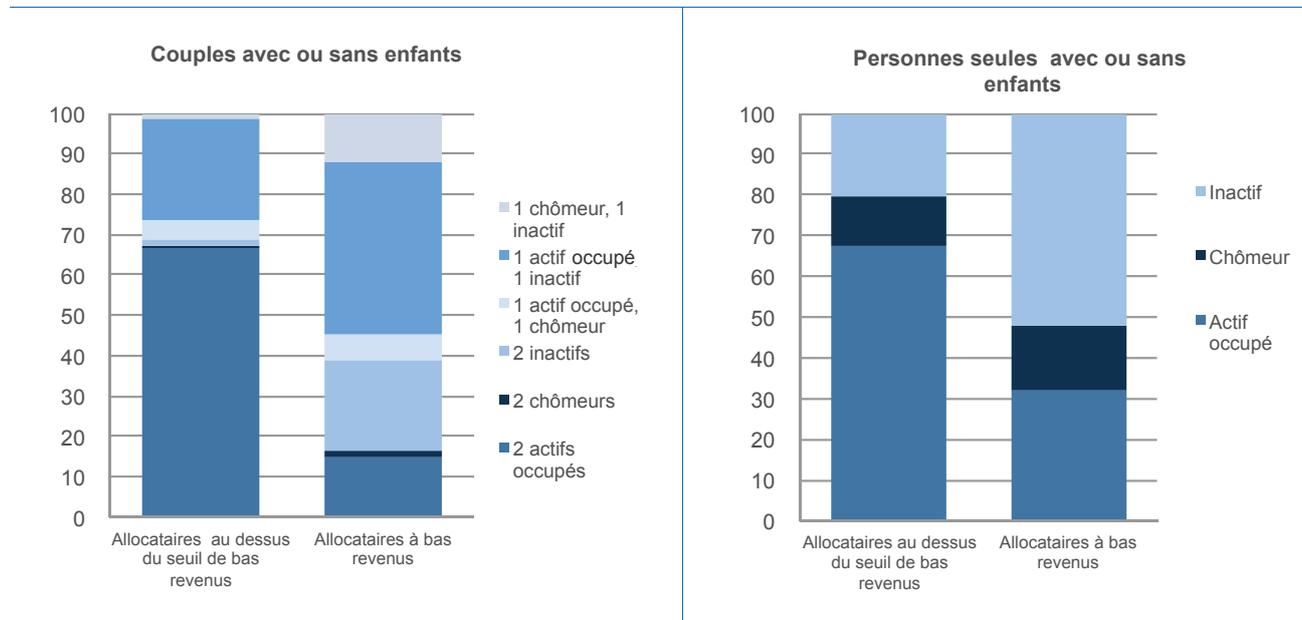
Source : Caf Ile-de-France, décembre 2010.

Lecture : En décembre 2010, 57,8 % des femmes en situation de pauvreté et vivant seules ont des revenus constitués à plus de 75 % des prestations versées par les Caf.

cataires pauvres vivant seuls, avec ou sans enfants : leur taux d'inactivité est plus du double que parmi les personnes au-dessus du seuil de bas revenus (52 % contre 20 %). Mais le revenu tiré de l'activité ne permet pas toujours d'échapper à la précarité financière : 42 % des foyers allocataires pauvres ont au moins un de leur membre qui exerce une activité professionnelle.

tiques socio-démographiques des allocataires. En Ile-de-France, un allocataire à bas revenus sur deux perçoit l'APL (cf. figure 7). A Paris cette proportion est plus faible (32 %) et s'explique par la part plus importante de personnes vivant seules. Plus on s'éloigne de Paris, plus la proportion de personnes bénéficiant de l'APL augmente : elle concerne 6 allocataires sur dix en grande couronne et un sur deux en petite couronne.

Figure 6 : Répartition des foyers allocataires selon l'activité et la situation familiale



Source : Caf Ile-de-France, décembre 2010.

Lecture : En décembre 2010, parmi les allocataires vivant en couple (avec ou sans enfants), 15 % sont bi-actifs quand le ménage allocataire est pauvre contre 67 % quand il se situe au-dessus du seuil de bas-revenus.

■ **Hormis à Paris, plus d'un foyer à bas revenus sur deux aidé pour son logement réside dans le parc social.**

En décembre 2010, 60 % des allocataires à bas revenus touchent une aide au logement versée par les Caf. Cette proportion peut paraître faible au regard de leur situation financière mais les allocataires en situation de précarité ne remplissent pas toujours les conditions d'attribution d'une aide pour se loger, notamment celles se rapportant au confort et aux normes de sécurité et de santé du logement. En effet, certaines personnes pauvres vivent dans des logements insalubres qui ne répondent pas aux critères exigés. D'autres ne disposent pas de leur propre logement et sont hébergées chez un tiers (amis, membres de la famille) ou en centre d'hébergement d'urgence et échappent ainsi à cette aide. Enfin certains peuvent avoir le statut de propriétaires occupants (2).

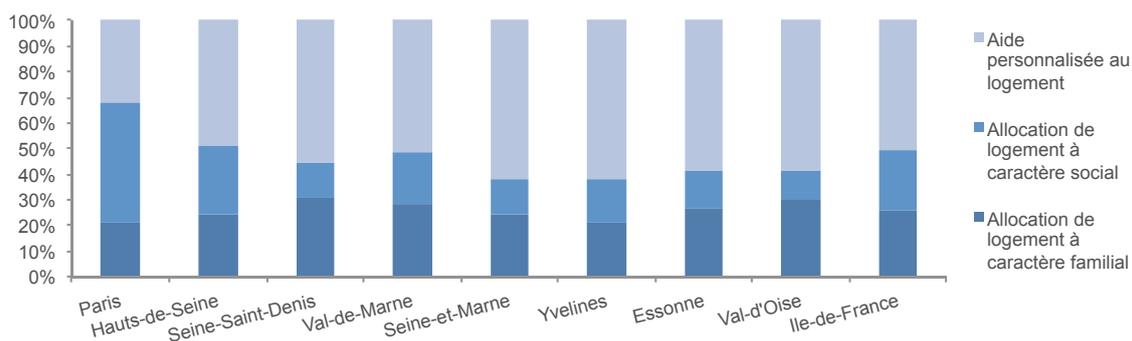
Il existe 3 types d'aide au logement (cf. encadré 3) versés par les Caf, l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation à caractère social (ALS) et l'allocation à caractère familial (ALF). Les critères d'attribution dépendent de la structure du parc de logement et des caractéris-

Parmi les allocataires à bas revenus bénéficiant d'une aide au logement, la très grande majorité (plus de 9 sur 10) sont locataires de leur logement (cf. figure 8). Leurs ressources financières trop faibles ne leur permettent pas d'accéder à la propriété, en particulier à Paris et en petite couronne où les prix de l'immobilier sont très élevés. En outre et hormis à Paris, ils sont plus souvent locataires dans le parc social que dans le parc privé (54 % contre 39 %). Cette disparité avec la capitale est liée à la nature du parc : la banlieue parisienne a bénéficié du développement de l'habitat social à travers l'implantation des grands ensembles et des villes nouvelles alors qu'à Paris, le parc locatif est essentiellement privé ; en 2005, les 2/3 des logements parisiens en location appartenaient au secteur libre.

Ce sont essentiellement des familles avec enfants qui touchent des aides au logement (62 %) et qui, par ailleurs, sont surreprésentées parmi les foyers à bas revenus ayant des aides pour se loger. Elles se retrouvent majoritairement dans le parc locatif social alors que les couples sans enfants et les personnes seules sont pour près des 2/3 d'entre eux logés dans le parc locatif privé.

(2) Certains propriétaires non accédants peuvent percevoir des allocations logement, lorsqu'ils réalisent des travaux ou agrandissent leur résidence principale mais leur part est extrêmement faible parmi les allocataires pauvres ayant des aides pour se loger.

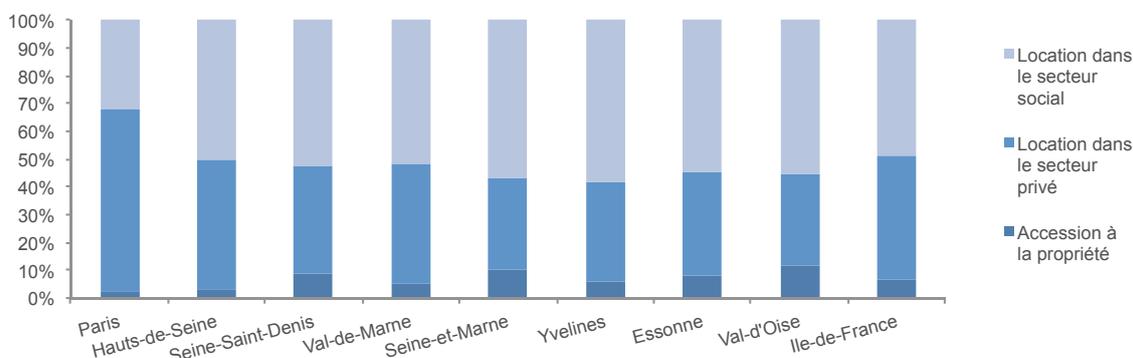
Figure 7 : Répartition des allocataires à bas revenus percevant une aide au logement selon le type d'aide



Source : Caf Ile-de-France 2010.

Lecture : En décembre 2010 à Paris, 32 % des allocataires à bas revenus ayant une aide au logement bénéficient de l'aide personnalisée au logement (APL).

Figure 8 : Répartition des allocataires à bas revenus percevant une aide au logement selon le statut d'occupation



Source : Caf Ile-de-France 2010.

Lecture : En décembre 2010 en Ile-de-France, 6 % des allocataires à bas revenus ayant une aide au logement sont accédants à la propriété, 45 % locataires dans le secteur privé et 49 % dans le secteur public.

■ Le coût du logement pour les familles à bas revenus reste élevé pour les locataires du secteur privé

Pour mesurer le coût du logement dans le budget des allocataires, on a recours au taux d'effort, rapport entre les dépenses effectuées pour l'habitation principale et le revenu disponible (cf. encadré 4). Le taux d'effort net à la différence du taux d'effort brut prend en compte les aides au logement versées par les Caf qui permettent de réduire le poids des dépenses en logement des allocataires. Sans ces aides, le taux d'effort des foyers serait en moyenne 3 fois plus élevé (cf. figure 9). Les prestations logement contribuent à réduire très fortement le coût du logement des foyers locataires dans le secteur social, pour qui le taux d'effort net médian s'élève à 2 %. L'effet redistributif des aides est très marqué pour les familles avec enfants, qui par ailleurs sont souvent logées dans le parc social. Leur taux d'effort est généralement inférieur à 10 %.

Que le taux d'effort soit brut ou net, peuvent aussi être pris en compte dans son calcul, les charges, c'est-à-dire les dépenses d'énergie et d'eau, celles liées à l'habitat collectif (frais de gardiennage, ascenseur...) ou à la copropriété pour les accédants. L'ajout des charges permet d'approcher plus fidèlement le coût du logement pour les ménages modestes. Leur poids dans les dépenses nettes relatives au logement des foyers pauvres est très élevé et conduit à une hausse importante du taux d'effort : en moyenne, le taux d'effort net passe de 10 % à 30 % lorsqu'on inclut les charges. La hausse est très sensible pour les foyers dont le taux d'effort avant charges est inférieur à 10 %. Par exemple, les couples avec enfants ont un taux d'effort net qui augmente de 20 points avec les charges (on passe de 9,3 % à 29,8 %).

Figure 9 : Taux d'effort médian (net et brut) des allocataires à bas revenus selon le type de famille et selon le statut d'occupation

	Taux d'effort net	Taux d'effort net avec charges	Taux d'effort brut	Taux d'effort brut avec charges
Type de famille				
Personnes seules	17,9	26,3	41,8	48,1
Couples sans enfants	21,3	27,1	38,9	43,6
Couples avec enfants	9,3	26,5	25,4	39,6
<i>un enfant</i>	15,6	20,9	32,1	36,7
<i>2 enfants</i>	11,9	30,5	27,5	43,4
<i>au moins 3 enfants</i>	5,3	25,7	21,3	38,5
Familles monoparentales	4,8	23,8	27,1	40,5
<i>un enfant</i>	9,1	15,3	30,0	35,0
<i>2 enfants</i>	5,9	28,4	27,0	44,6
<i>au moins 3 enfants</i>	1,0	25,8	22,9	42,8
Statut d'occupation				
Propriétaires accédants	27,9	43,9	37,8	51,7
Locataires du secteur privé	22,9	36,2	43,0	52,6
Locataires du secteur social	2,0	20,0	23,5	35,6
Ensemble	10,0	25,5	30,6	42,0

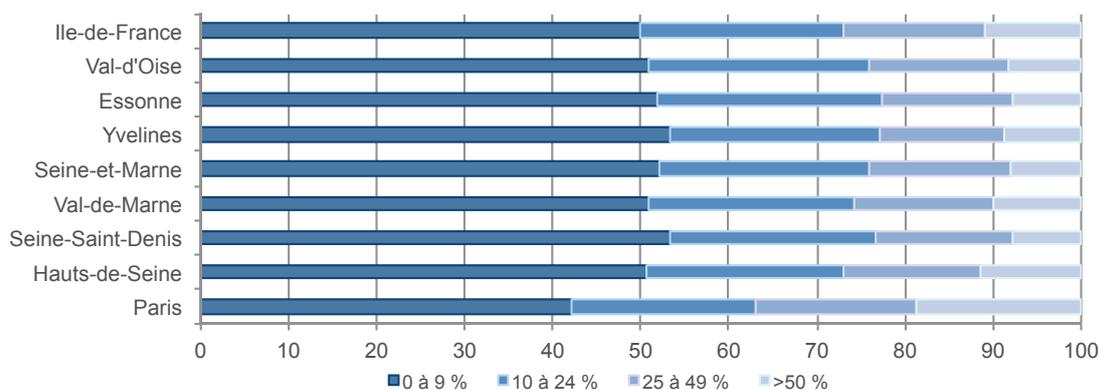
Source : Caf Ile-de-France 2010.

Lecture : En décembre 2010 en Ile-de-France, le taux d'effort net médian des personnes seules s'élève à 17,9 % et le taux d'effort net avec charges à 26,3 %.

Parmi les allocataires franciliens à bas revenus et bénéficiant d'aides au logement, près des trois quart ont un taux inférieur à 24 % et un sur deux, un taux de moins de 10 % (cf. figure 10). Néanmoins, pour certains allocataires se retrouvant dans cette situation, les dépenses en logement

représentent une charge très lourde : au niveau régional, 11 % ont un taux d'effort net supérieur à 50 %. Les disparités départementales restent faibles hormis pour Paris qui se démarque : près d'un allocataire sur cinq en situation de pauvreté a un taux d'effort supérieur à 50 %.

Figure 10 : Répartition des allocataires selon leur taux d'effort net et leur département de résidence.



Source : Caf Ile-de-France 2010.

Lecture : En décembre 2010 en Ile-de-France, 16 % des allocataires à bas revenus ayant des aides au logement ont un taux d'effort compris entre 25 et 49 %.

■ Encadré 1 : Méthodologie

Pour des raisons méthodologiques, la pauvreté monétaire établie par les Caf diffère de celle mesurée par l'Insee. En effet, les Caf utilisent la notion de bas revenus et calculent un seuil et un taux de bas revenus en se limitant au champ des allocataires, c'est-à-dire aux personnes percevant des prestations, âgées de moins de 65 ans et non agriculteurs et aux seuls étudiants avec enfants percevant une prestation sociale ou familiale.

De son côté, l'Insee calcule un seuil et un taux de pauvreté en considérant comme population de référence, l'ensemble des personnes vivant en France. Par ailleurs, les Caf prennent en compte les revenus avant impôts des foyers allocataires sans prise en compte des revenus patrimoniaux, auxquels sont ajoutées les prestations familiales et sociales, et utilisent pour le calcul des unités de consommation, l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée avec + 0,2 unité de consommation si la famille est monoparentale. En revanche, l'Insee ne différencie pas le type de famille dans le comptage des unités de consommation et tient compte des revenus déclarés après impôts, des revenus du patrimoine et des prestations sociales.

En 2010, le seuil de bas revenus calculé sur le champ des données Caf à partir de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) est fixé à 956 euros par mois. Le seuil de pauvreté calculé par l'Insee pour l'année 2010 n'est pas encore disponible. Mais en 2009, le seuil de bas revenus fixé par les Caf était de 942 euros mensuel alors que le seuil de pauvreté établi par l'Insee s'élevait à 954 euros.

La série qui permet de calculer le seuil de bas revenus comporte des ruptures, dont la plus importante a eu lieu en 2005. Cette rupture fait suite d'une part, au passage du seuil de bas revenus de 50 % à 60 % du revenu médian par UC, et d'autre part, à la prise en compte des montants réels des transferts sociaux et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine dans le calcul du revenu disponible des ménages. Il n'est donc pas possible de suivre l'évolution de la pauvreté depuis 1999 à partir des données de la Caf.

Fin décembre 2010, 1 980 600 allocataires résidant en Ile-de-France ont reçu au moins une prestation sociale ou familiale ; l'étude portant sur les revenus des allocataires a donc exclu les catégories d'allocataires citées ci-dessus. L'ensemble des 1 580 586 allocataires retenus, appelés allocataires de référence constitue le champ de l'étude. Parmi ceux-ci 627 907 sont allocataires à bas revenus.

■ Encadré 2 : Les minima sociaux

Il existe 6 minima sociaux, le Revenu de solidarité active (RSA), l'Allocation adulte handicapée (AAH), l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), l'Allocation transitoire de solidarité (ATS), l'Allocation temporaire d'attente (ATT) et l'Allocation équivalent retraite (AER). Seuls les minima sociaux versés par les Caf sont analysés dans cette étude sur les bas revenus.

- L'Allocation adulte handicapée (AAH) s'adresse aux personnes handicapées, âgées de 20 ans au moins (ou au moins 16 ans sous certaines conditions) et ayant peu de ressources. Le taux d'incapacité doit au moins être égal à 80 %. Si ce taux est compris entre 50 % et 80 %, l'âge limite pour percevoir la prestation est de 60 ans.

- Le Revenu de solidarité active (RSA) a été créé par la loi du 1er décembre 2008 et mis en place en juin 2009. C'est une prestation dégressive co-financée par le Département et l'Etat. Elle complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Le RSA remplace le revenu minimum d'insertion, l'allocation de parent isolé et les mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité pour ces bénéficiaires. Le volet RSA activité seul s'adresse à de nouveaux bénéficiaires, les travailleurs pauvres.

Au 1er septembre 2010, le dispositif du RSA a été élargi aux jeunes actifs âgés de 18 à 25 ans sans enfant à charge, sous condition préalable d'activité professionnelle.

Le RSA majoré, qui s'est substitué à l'allocation de parent isolé (API) à partir de juin 2009, s'adresse aux personnes seules assumant la charge d'un enfant né ou à naître.

■ Encadré 3 : Les aides au logement

Pour faire face aux dépenses de logement, les allocataires peuvent bénéficier d'une aide au logement. Il existe trois types d'allocations logement : l'Aide personnalisée au logement (APL), l'Allocation de logement à caractère familial (ALF) ou l'Allocation de logement à caractère social (ALS). Les aides personnelles au logement versées par les Caf franciliennes bénéficient fin 2010 à 958 500 foyers allocataires, soit 19 % de l'ensemble des foyers.

Ces aides sont soumises à condition de ressources et à des critères liés au logement. Ce logement doit être la résidence principale du demandeur, occupé au moins 8 mois par an par ce dernier (ou par le conjoint ou une personne à sa charge).

Le montant des aides au logement est fonction du nombre d'enfants (et autres personnes à charge), du lieu de résidence, du montant du loyer ou de l'emprunt, des ressources du foyer.

■ Encadré 4 : Le taux d'effort

Le taux d'effort est le rapport entre les dépenses en logement et le revenu des ménages.

Deux taux d'effort, brut et net, permettent d'apprécier le poids des dépenses de logement dans le budget des foyers allocataires selon la prise en compte, ou non, de l'aide personnelle au logement perçue. Ce type d'aide dédié à l'allègement des dépenses de logement est versé au bailleur soit obligatoirement dans le cas de l'APL ou d'un logement social, soit sur demande de l'allocataire dans les autres cas. Le taux d'effort est dit net lorsqu'on prend en compte les aides au logement. Le taux d'effort net ainsi calculé rend mieux compte des effets directs de la politique de soutien au maintien dans le logement à travers les aides personnelles au logement.

Taux d'effort brut = Montant du coût du logement / Montant du revenu disponible du foyer

Taux d'effort net = Montant du coût du logement – Aides au logement / Montant du revenu disponible du foyer – Aides au logement.

Les revenus pour le calcul du taux d'effort incluent les revenus déclarés par les ménages à la direction générale des impôts et les prestations versées par les Caf. Néanmoins, il y a un décalage temporel entre ces deux sources : les revenus pris en compte sont ceux de l'année 2009 alors que les prestations sont calculées à partir des revenus de l'année 2008.

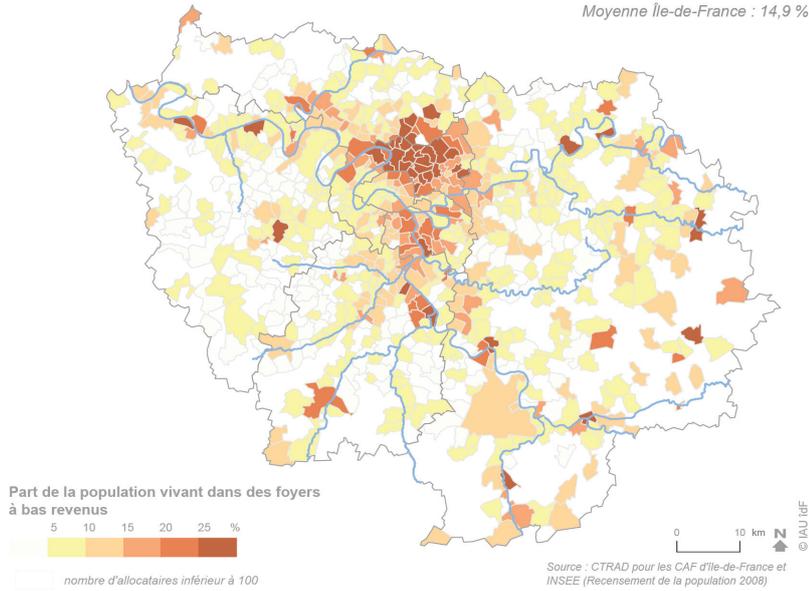
Certains foyers, dont les revenus sont mal appréhendés ou difficiles à corriger, ont été retirés de la base pour le calcul du taux d'effort. Les revenus des foyers allocataires au RSA dont les ressources étaient au départ égales à 0, ont été corrigés à partir des montants forfaitaires versés en 2010 dans le cadre du dispositif RSA.

Les taux d'effort net inférieurs à 0 % et supérieurs à 100 % ont été plafonnés.

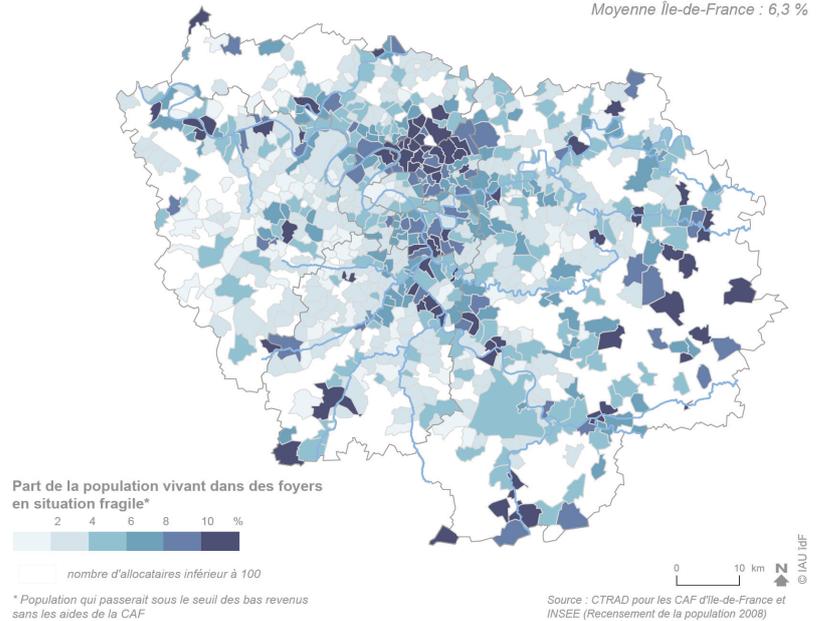
Peuvent être également calculés des taux d'effort brut et net avec charges qui correspondent aux dépenses relatives à l'entretien des parties communes et services collectifs, aux charges de copropriété pour les accédants, aux dépenses d'énergie (gaz/électricité) et en eau si elles ne sont pas individuelles ... Les taux brut et net avec charges tiennent compte d'un montant forfaitaire de charges. Il est variable selon le nombre de personnes à charge et s'ajoute au montant du loyer pour calculer l'aide.

Le champ retenu pour le calcul de l'indicateur porte sur les allocataires pauvres bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif (parc social ou privé) ou en accession à la propriété. Fin décembre 2010, ils sont estimés à 323 700 allocataires. Sont exclus de cette approche les allocataires résidant en foyers, dans les centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires (Crous), les maisons de retraite ou les centres de long séjour. Cette exclusion est à mettre en lien avec la population du champ des revenus.

La population résidant dans les foyers à bas revenus
Moyenne Île-de-France : 14,9 %



Population en situation fragile*
Moyenne Île-de-France : 6,3 %



«Atlas des Franciliens

Ce bulletin d'information constitue l'une des planches du futur **Atlas des Franciliens**, à paraître en 2012 sous l'égide de l'IAU-IDF.

Il est élaboré dans le cadre d'une convention partenariale avec les Caf d'Île-de-France.»